



## S.I.V.U. DE LA BONETTE RESTEFOND

BARCELONNETTE – JAUSIERS – SAINT DALMAS LE SELVAGE – SAINT ETIENNE DE TINEE - ISOLA –  
SAINT SAUVEUR SUR TINEE – ROURE – ROUBION – VALDEBLORE – ILONSE – MARIE -CLANS – RIMPLAS  
BAIROLS – LA TOUR SUR TINEE - TOURNEFORT

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU S.I.V.U. DE LA BONETTE-RESTEFOND

Séance ordinaire du mardi 26 juillet 2022  
Au siège social et en visioconférence avec les membres du Conseil Syndical

Date de la convocation : 4 juillet 2022  
Membres en fonction : 10  
Quorum : 6  
Membres présents : 6

Sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN – Président

L'an deux mille vingt-deux  
Le 26 mars à 10h

Le Conseil Syndical du SIVU de La Bonette-Restefond, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège social et en visioconférence, sous la présidence de Gérard BRUN, le Président.

Monsieur Gérard BRUN remercie tous les membres qui se sont connectés

#### **PRESENTS :**

Madame Colette FABRON  
Messieurs Gérard BRUN, Jacques PELLOUX, Jean-Michel PASCAL, Alain ISAIA et Jean-Paul RIVAS.

Subdivision Tinée - Métropole Nice Côte d'Azur : M Jean-Marie FABRON et MME Sophie MIGLIOR.

**ABSENT(S) NON EXCUSÉ(S) :** Joseph Garcin

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Christophe MELAN, Daniel RALLON

**PROCURATION(S) :** Jean-Charles GUIRAND procuration à Gérard BRUN,

L'ordre du jour est le suivant :

N°	Libellé	Rapporteur
1	Avenant n°1 - Marché à Bon de Commande – Entreprise COLAS	Gérard BRUN Jean-Marie FABRON Sophie MIGLIOR



## S.I.V.U. DE LA BONETTE RESTEFOND

BARCELONNETTE – JAUSIERS – SAINT DALMAS LE SELVAGE – SAINT ETIENNE DE TINEE - ISOLA –  
SAINT SAUVEUR SUR TINEE – ROURE – ROUBION – VALDEBLORE – ILLONSE – MARIE -CLANS – RIMPLAS  
BAIROLS – LA TOUR SUR TINEE - TOURNEFORT

2	Avenant n°1 – Convention avec la société VIDEOSOON, pour la création et l'animation d'une chaîne « You Tube » au nom du SIVU.	Gérard BRUN
3	Questions diverses	

### POINT 1 - Avenant n°1 - Marché à Bon de Commande – Entreprise COLAS

Rapporteurs : Gérard BRUN, Jean-Marie FABRON, Sophie MIGLIOR

Monsieur le Président fait lecture du courrier de l'entreprise COLAS, en date du 9 mai 2022, attributaire du Marché à Bons de commandes 2021-2025, demandant la modification de la clause variation des prix.

Le Président donne la parole à Sophie MIGLIOR, comptable en charge des marchés publics auprès de la métropole Nice Côte-d'Azur, NCA.

Le changement de formule de révision des prix comme demandé par l'entreprise Colas n'est pas possible. L'index de référence du marché est celui intitulé « TP 01 : index général tous travaux », si nous optons pour celui dénommé « TP09 : fabrication et mise en œuvre d'enrobés », les termes du marché seraient changés, ce qui impliquerait une nouvelle consultation.

Pour exemple, la métropole NCA révisé tous les 3 mois ces prix, ils sont établis à chaque nouveau bon de commande.

A ce jour, pour le SIVU, les prix du marché actuel sont du mois de septembre 2021.

L'actualisation serait plus fréquente ( tous les 3 mois), il est conseillé de ne plus faire un bon de commande global mais plus ciblé, pour coller à la réalité de l'inflation.

A ce jour l'augmentation est de + 6,60 % TP 01, si TP 09 + 14,20 %

Soit une révision de 9 900 €.

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard BRUN, Jean-Marie FABRON et Sophie MIGLIOR et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

**ADOpte** la révision de prix sur la base du TP01

**ADOpte** la révision des prix tous les trois mois.

**DEMANDE** à Jean-Marie FABRON et Sophie MIGLIOR d'établir tous les documents nécessaires à la rédaction et à la notification de l'avenant n°1 du Marché à Bons de Commande auprès de l'entreprise COLAS.

### VOTE

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0



## S.I.V.U. DE LA BONETTE RESTEFOND

BARCELONNETTE – JAUSIERS – SAINT DALMAS LE SELVAGE – SAINT ETIENNE DE TINEE - ISOLA –  
SAINT SAUVEUR SUR TINEE – ROURE – ROUBION – VALDEBLORE – ILLONSE – MARIE -CLANS – RIMPLAS  
BAIROLS – LA TOUR SUR TINEE - TOURNEFORT

### POINT 2 - Avenant n°1 – Convention avec la société VIDEOSOON PRODUCTION, pour la création et l'animation d'une chaîne « You Tube » au nom du SIVU.

Rapporteur : Gérard BRUN

Lors de l'assemblée générale du 30 mai, il a été décidé de compléter la convention qui lie le SIVU avec la société Vidéosoon en matière de communication. Cette complétude porte sur la création d'une chaîne « You tube » SIVU de La Bonette. Elle sera dédiée à toutes les communes adhérentes où seront diffusés des films « pastilles » mettant en avant les activités touristiques, traditionnelles et le savoir-faire de nos vallées.

Il est essentiel de coller à son époque pour assurer la promotion de cet espace et de raccourcir la recherche des informations sur la toile.

Le Président propose que cette nouvelle attribution soit rémunérée 150 € TTC par an aux mêmes conditions que la convention en cours.

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard BRUN et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

**ADOpte** la création de cette chaîne « You Tube »,

**ADOpte** la rémunération annuelle de 150 € TTC pour cette nouvelle prestation,

**PRECISE** que cette modification porte le montant global de rétribution à la société Vidéosoon à 500 € TTC annuel.

### VOTE

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

### QUESTIONS DIVERSES

### TRAVAUX

- D'importants travaux ont pu être réalisés sur la route de la Bonette en ce début d'été :
  - reconstruction des accotements au niveau des blockhaus,
  - création de brise jet pour les eaux pluviales,
  - préparation des gabions dans la carrière,
  - pose de glissière, et réfection du marquage au sol au niveau de Jausiers.

Merci à Jean-Marie Fabron et son équipe pour la coordination et la réalisation de tous ces travaux.



## S.I.V.U. DE LA BONETTE RESTEFOND

BARCELONNETTE – JAUSIERS – SAINT DALMAS LE SELVAGE – SAINT ETIENNE DE TINEE - ISOLA –  
SAINT SAUVEUR SUR TINEE – ROURE – ROUBION – VALDEBLORE – ILOUSE – MARIE -CLANS – RIMPLAS  
BAIROLS – LA TOUR SUR TINEE - TOURNEFORT

### SUBVENTIONS

- ❖ Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur  
Nous avons perçu le versement des 120 000 € par rapport à la subvention 2018.
- ❖ Conseil départemental des Alpes-Maritimes  
Nous attendons le versement de la subvention de 2021 de 12 000 €
- ❖ les cotisations des communes adhérentes ont été mandatées.
- ❖ Métropole Nice Côte-d'Azur,  
Nous avons reçu la nouvelle convention pour l'année 2022, nous avons sollicité 30 000 € comme les années précédentes. La subvention allouée en 2022 est d'un montant de 25 000 €.

Suite aux élections législatives Mme Cristelle d'Intorni a été élue députée de notre circonscription, et de ce fait, elle a démissionné de son poste de Maire.

C'est Monsieur Pascal Guglielmetti qui a été élu Maire de Rimplas.

Bienvenu au SIVU Monsieur Le Maire.

Nous avons reçu toutes les casquettes avec le logo du SIVU.

Il y a 15 jours une énorme averse s'est déversée sur le site du hameau du Pra occasionnant la fermeture de la route de la Bonette suite à plusieurs éboulement entre le pont Haut et le Pra, dont deux voitures ont été ensevelies, ne faisant aucune victime heureusement.

Je remercie la réactivité des services de la métropole qui ont rétabli la circulation sur la route de la Bonette, après une journée de travaux de déblaiement.

NB = Le panneau de signalisation de Jausiers à bien fonctionné pour cette alerte

Suite à cette épisode météorologique, le Maire de Saint Dalmas le Selvage, Monsieur Jean Pierre Issautier, sur la demande du Préfet des Alpes-Maritimes, va prendre un arrêté pour interdire d'habiter et de stationner dans le village du Pra et mettre ainsi en application l'AP pris dans ce sens en 1966.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 10h55

Le Président du SIVU de la Bonette-Restefond  
Gérard BRUN

**SIVU DE LA**

**BONETTE . RESTEFOND**

Le 1<sup>er</sup> vice-président du Sivu de la Bonette-Restefond  
Jacques PELLOUX